

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

#### Arrêté du 19 novembre 2024 modifiant l'arrêté du 17 octobre 2022 portant nomination au Comité national de la biodiversité

NOR : TECL2430409A

Par arrêté de la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques en date du 19 novembre 2024, l'arrêté du 17 octobre 2022 portant nomination au Comité national de la biodiversité est modifié comme suit :

Sont nommés membres du Comité national de la biodiversité :

1° Au sein du collège composé de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

w) En qualité de représentant de l'association France urbaine :

Mme Delphine BONAMY, adjointe à la ville de Nantes en charge de l'agenda 2030, de la nature en ville et des jardins collectifs, et conseillère à Nantes métropole en charge de l'agriculture, l'alimentation et des forêts, suppléante, en remplacement de M. Thierry SPAS.

2° Au sein du collège composé de représentants des établissements publics nationaux :

a) Le président de l'Office français pour la biodiversité ou son représentant :

Mme Gaël THEVENOT, directrice adjointe « acteurs et citoyens », suppléante, en remplacement de Mme Audrey COREAU.

f) En qualité de représentant d'une agence de l'eau :

Mme Sandrine ROCARD, directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, titulaire, en remplacement de M. Marc HOELTZEL.

Mme Isabelle MATYKOWSKI, directrice générale de l'Agence de l'eau Artois Picardie, suppléante, en remplacement de Mme Patricia MAUVIEUX.

3° Au sein du collège composé de représentants des organismes socioprofessionnels :

p) En qualité de représentant des associations d'entreprises agissant dans le domaine de l'environnement :

M. Pierre-Yves BURLLOT, président de l'association Orée, titulaire, en remplacement de Mme Patricia SAVIN.

6° Au sein du collège composé de représentants des associations, organismes ou fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité :

a) En qualité de représentants des associations, organismes ou fondations exerçant des activités de protection de l'environnement :

ii. Au titre de la Fondation pour la nature et pour l'homme :

M. Thomas UTHAYAKUMAR, directeur des programmes et du plaidoyer, titulaire, en remplacement de M. Rémi GUIDOUM.